



AVIS AUX PARTIES ET À LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE
Note explicative à la
Mise à jour à l'utilisation de l'intelligence artificielle
dans les instances judiciaires
Le 7 mai 2024

Aujourd'hui, la Cour a publié un avis aux parties et à la communauté juridique afin de mettre à jour son avis précédent intitulé *L'utilisation de l'intelligence artificielle dans les instances judiciaires*, publié initialement le 20 décembre 2023.

Les mises à jour traitent des questions soulevées dans le cadre de la *groupe de travail sur l'intelligence artificielle de la Cour*.

Un résumé de ces questions est présenté ci-dessous :

- La Cour traitera-t-elle les documents contenant une déclaration sur l'utilisation de l'IA différemment de ceux qui n'en contiennent pas ? Plus particulièrement, est-ce qu'un membre de la Cour pourrait utiliser l'inclusion d'une déclaration pour faire une déduction négative sur le contenu du document?
- Quelle est la responsabilité de l'avocat, lorsqu'il reprend une affaire d'une partie non représentée ou d'un ancien avocat, de vérifier si les documents qui ont été déposés auprès de la Cour contiennent un contenu qui aurait dû faire l'objet d'une déclaration?
- La Cour peut-elle être plus précise en discutant de l'objectif de la déclaration et de la manière dont elle répond à certains des préjudices identifiés par la Cour dans l'avis?
- Comment la Cour fixe-t-elle la limite entre les utilisations de l'IA qui doivent être déclarées et celles qui ne doivent pas l'être?
- La déclaration peut-elle être plus précise en indiquant où et/ou comment le contenu généré par l'IA a été inclus dans les documents?
- La Cour peut-elle clarifier son engagement à consulter les parties prenantes sur les futures versions de sa politique en matière d'utilisation de l'IA?

Paul S. Crampton
Juge en chef